

DOSSIER D'INSCRIPTION > 2022-2023

Un seul dossier par famille



INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription ou réinscription

Dépôt dans la boîte aux lettres de l'association

au plus tard vendredi 2 septembre 2022 à 18h
2, place de Verdun - 36320 Villedieu-Sur-Indre

Forum des Associations

samedi 3 septembre 2022 entre 14h et 19h
au gymnase Théosport, 36320 Villedieu-Sur-Indre

0

Le dossier ne sera validé que si le règlement (cotisation+licence) est complet

- Cours d'essai gratuit du 5 au 16 septembre 2022
- Tous les cours ont lieu à la salle de danse – 2, place de Verdun à Villedieu-sur-Indre
- Possibilité de régler en 1, 2 ou 3 fois (encaissement octobre, janvier, avril).
- Modes de règlement acceptés : chèques, espèces, bons CAF, chèques vacances ANCV ou Pass Culture.

HORAIRES DES COURS

MODERN-JAZZ

Mercredi			Vendredi		
Groupe/Niveau	A titre indicatif	Horaires	Groupe/Niveau	A titre indicatif	Horaires
Eveil	MS & GS	15h30 – 16h30	Intermédiaire	Collège	18h-19h
Initiation	CP - CE1 - CE2	16h30 – 17h30	Avancé	Lycée - Adulte	19h-20h15
Débutant	CM1 - CM2	17h30 – 18h30			
Adulte	Débutants – Intermédiaire	18h30 – 19h45			

HIP-HOP

Jeudi	
Groupe/Niveau	Horaires
Débutant-intermédiaire	18h00 – 19h00
Intermédiaire-avancé	19h00 - 20h00

AFRO'JAZZ

Vendredi		
Groupe/Niveau	A titre indicatif	Horaires
Afro'Jazz	Ados-Adulte	20h15-21h30

*En fonction du niveau, Kathy et Capucine pourront orienter l'élève vers le cours le plus adapté.
L'association se réserve le droit d'annuler ou de modifier un cours en fonction du nombre d'adhérents.*

TARIFS DES COURS

Tarif par adhérent	Tarif simple	Tarif réduit
Villedieu	115 €	105 €
Hors Villedieu	125 €	115 €

Licence FOL obligatoire à régler séparément	
Enfant (Jusqu'à 16 ans)	4€77
Adulte (17 ans dans la saison en cours et plus)	13€80

Le tarif réduit s'applique si 2 ou plusieurs membres de la même famille s'inscrivent à un cours de danse ou si un adhérent s'inscrit à plusieurs cours.



REGLEMENT INTERIEUR

Les cours de danse sont organisés et gérés par des **membres bénévoles** de l'association Villedieu Danse. Ils sont dispensés par **des professeurs salariés**.

Conditions d'inscription

Etre à jour au niveau de l'inscription :

- Fiche de renseignement complétée et signée (une par adhérent).
- Dossier d'inscription complété (un par famille)
- Règlement des cours effectué en totalité.

Dès lors que l'inscription est acceptée, l'Association s'engage à accueillir l'adhérent.

Le fait d'accueillir l'adhérent rend l'Association responsable d'une obligation de surveillance, de soins, de prudence et de diligence qui s'analyse en une obligation de moyens.

Par ailleurs, l'Association se réserve le droit de ne plus accepter un adhérent qui, par son attitude pourrait nuire au bon déroulement des cours ou mettrait en danger lui-même ou les autres adhérents.

Responsabilité

L'obligation de l'Association et des professeurs débute et se termine aux horaires de cours de l'adhérent. L'Association et les professeurs ne sont donc responsables des adhérents que pendant la durée des cours. Avant de laisser l'adhérent au cours, il est nécessaire de s'assurer de la présence du professeur.

La responsabilité cesse dès la fin des cours. Vous devez impérativement récupérer votre enfant en fin de cours ou le confier à un autre parent à la porte du local. Ni les professeurs ni les membres bénévoles de l'Association ne sont chargés de le surveiller. Cette responsabilité incombe aux parents de l'adhérent.

Confidentialité des données

En devenant adhérent, vous acceptez et autorisez Villedieu Danse à conserver et à utiliser vos données personnelles dans le but d'améliorer les échanges tout au long de l'année. Seules les informations utiles pour la validation de votre licence seront transmises à la FOL.

Déroulement des cours

Les cours ont lieu : 2, place de Verdun, 36320 à Villedieu-sur-Indre. Le Modern-Jazz et l'Afro'Jazz sont dispensés par Kathy FOURIER (diplômée d'état) les mercredis et vendredis et le Hip-hop est dispensé par Capucine FOURE les jeudis.

Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, ni lors des jours fériés (ceux-ci ne sont pas rattrapés).

En cas d'annulation de cours en raison d'intempéries par exemple, ceux-ci pourront être reportés un autre jour de la semaine ou pendant les vacances scolaires (ces rattrapages ne concernent pas les éventuels arrêts pour maladie des professeurs).

Avant de commencer les cours, les adhérents doivent se mettre en tenue : pas de jupe, ni de jeans. Un survêtement ou

une tenue de danse est recommandé. Pour le hip-hop, il est obligatoire de venir avec des chaussures dédiées, dont les semelles sont parfaitement propres, et ce, à chaque séance. Aucun visiteur n'est accepté dans les cours. Les téléphones portables sont interdits dans la salle de danse.

Modalités de règlement et de remboursement

Les règlements s'effectuent à l'inscription pour l'année (en 1, 2 ou 3 fois).

Les chèques seront remis en banque au cours des mois d'octobre, janvier et avril.

Si au dernier cours de septembre, l'adhérent ne souhaite pas continuer cette activité, les membres de l'Association et le professeur doivent impérativement en être informés. Contrairement à la cotisation annuelle, la licence n'est pas remboursable puisqu'elle est entièrement reversée à la Fédération des Œuvres Laïques (FOL). Enfin, toute activité non réglée entraîne une suspension temporaire de l'activité par l'Association et le professeur.

Cas particulier crise sanitaire

Villedieu Danse étant employeur de deux salariés, l'association n'est pas en mesure de s'engager sur un remboursement automatique de l'adhésion, qu'il soit partiel ou intégral.

Spectacle de fin d'année

Chaque adhérent participe systématiquement au spectacle de fin d'année et à ses répétitions.

Toutefois, une présence régulière aux cours tout au long de l'année est exigée. En cas d'absences répétées, les professeurs en accord avec les membres du bureau se réservent le droit de décider de la participation ou non de l'adhérent après évaluation de sa progression concernant les chorégraphies prévues au spectacle.

Les répétitions générales qui précèdent le spectacle sont obligatoires. Elles permettent le bon déroulement de celui-ci et aux danseurs d'apprendre à se repérer sur la scène. Toute absence non justifiée remettra en cause la participation de l'adhérent au spectacle.



Villedieu Danse

2 place de Verdun
36320 VILLEDIEU DANSE
Mail : villedieudanse@gmail.com

FICHE DE REGLEMENT > 2022-2023

Une seule par famille

(à redonner avec le règlement pour valider l'inscription)



LISTE DES ADHERENTS

N° adhérent	Nom	Prénom	Age/classe	Modern 'Jazz	Hip-hop	Afro'Jazz
1				○ Groupe :	○ Groupe :	○ Groupe :
2				○ Groupe :	○ Groupe :	○ Groupe :
3				○ Groupe :	○ Groupe :	○ Groupe :

DETAIL DU REGLEMENT

Habitant Villedieu-sur-Indre

Habitant hors Villedieu-sur-Indre

N° adhérent	Cotisation Modern 'Jazz = (A)	Cotisation Hip-hop = (B)	Cotisation Afro'Jazz = (C)	Total = (A)+(B)+(C)
1€€€€
2€€€€
3€€€€
TOTAL			€

Tout règlement par chèque doit être fait à l'ordre de « Villedieu Danse »

Le règlement de la FOL doit être effectué sur un chèque séparé (1 chèque par adhérent)

4,77€ jusqu'à 16 ans

N° adhérent	Licence FOL à régler séparément
1€
2€
3€

MODE DE REGLEMENT

Mode de règlement	Montant
Bon CAF€
Chèques Vacances ANCV	10€ x ... + 20€ x ... + 50€ x =€
Espèces€
Chèque (1, 2 ou 3) Nom émetteur : Banque :	Octobre :€ Janvier :€ Avril :€
Pass'Culture€
TOTAL€

Je souhaite une attestation pour mon Comité d'Entreprise (CE) :

OUI

NON

Pièces à fournir :

- Fiche de renseignement adhérent
- Fiche de règlement (page 3 sur 3)
- Fiche Adhésion FOL
- Règlement cotisations
- Règlement FOL (chèque séparé par adhérent)